

## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Le recensement des différents impacts associés aux activités exercées et les mesures prises par la société pour réduire les nuisances sur l'environnement et les riverains sont les suivants :

✱ **Rappel sur les caractéristiques environnementales du site d'étude** (Etat initial de l'étude d'impact) :

✓ **Climatologie** : Les vents dominants proviennent d'un large secteur sud - ouest.

✓ **Géologie et hydrogéologie** : Le secteur d'étude est caractérisé par une nappe de la craie s'écoulant vers le nord nord ouest pendant les basses eaux et vers le nord pendant les hautes eaux. Cette nappe est de vulnérabilité importante. Une nappe pourrait également être rencontrée dans les bancs crayeux intercalés dans les marnes du Turonien moyen.

Le captage d'eaux souterraines (nappe de la craie) le plus proche du site est un captage à usage industriel à environ 1 900 m au sud-est du site.

✓ **Hydrologie** : La société NORMATEC est située dans le bassin versant de la Lys-Deûle (via le canal d'Aire).

Le principal cours d'eau à proximité du site est Le Surgeon, de très mauvaise qualité (l'objectif de qualité n'est pas respecté).

Le canal d'Aire, situé à 8 km au nord, dans lequel se jette le Surgeon, est de mauvaise qualité (l'objectif de qualité n'est pas respecté). Celui-ci constitue une voie de transport à grand gabarit.

✓ **Qualité de l'air** :

La station de mesure la plus proche et la plus représentative du site d'implantation de la société est celle de MAZINGARBE : il s'agit d'une station industrielle.

Pour l'ensemble des polluants mesurés ces dernières années les concentrations ont respecté les valeurs limites et les objectifs de qualité.

✓ **Risques naturels** :

- Il n'existe pas de secteur particulier touché par l'aléa sismique. L'ensemble du département du Pas de Calais peut être affecté mais à un niveau qui ne semble pas devoir qualifier le risque comme étant un risque majeur.

- D'après la base de données du ministère de l'environnement et du développement durable qui recense les risques majeurs, consultable sur le site « www.prim.net », on peut noter que :

- le risque de mouvement de terrain est référencé pour les communes de BULLY-LES-MINES, MAZINGARBE et GREPAY. Aucune cavité souterraine n'est recensée sur la commune de BULLY-LES-MINES mais les services de la mairie n'exclut pas la présence d'éventuelles sapes de guerre encore inconnues.

- La commune de BULLY-LES-MINES est classée en zone inondable par le MEEDDAT. Un PPRI a été prescrit pour cette commune le 30 octobre 2001. Le site est situé sur une zone de sensibilité faible aux inondations par remontées de nappes phréatiques.

- Le risque lié à la foudre est très faible.

✓ Patrimoine naturel et historique :

Le site de la société NORMATEC n'est pas situé dans le périmètre d'une zone naturelle d'intérêt reconnu.

Le site de la société NORMATEC n'est pas situé dans le périmètre d'une zone paysagère protégée.

Un site classé et inscrit, la Colline de Lorette, se trouve sur une partie du territoire des communes du rayon d'affichage, à une distance de 5 100 mètres du site.

✚ L'eau :

✓ Besoins en eaux :

La société NORMATEC est alimentée en eau à partir du réseau public.

L'eau de ville est utilisée à des fins sanitaires ; pour la fabrication, uniquement en appoint (La préparation fonctionne en circuit fermé (pas de rejets)) ; pour le lavage des ateliers.

La consommation globale d'eau est de l'ordre de 800 m<sup>3</sup> par an

✓ Nature des rejets aqueux :

✓ Les rejets sont de trois types :

- Eaux usées domestiques ;
- Eaux de lavage des ateliers (auto-laveuse) ;
- Eaux pluviales de toiture et eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées.

Dans le cadre du projet de développement, il n'y aura pas de catégories de rejets supplémentaires.

☞ SITUATION ACTUELLE :

✓ **Les eaux usées domestiques** sont orientées vers le réseau public unitaire pour être traitées sur la station d'épuration de Mazingarbe.

✓ **Les eaux de lavage des ateliers** sont évacuées dans le réseau des eaux usées. Elles sont orientées vers le réseau public unitaire pour être traitées sur la station d'épuration de Mazingarbe.

✓ Pour la partie du site antérieure à 2004, les eaux pluviales de toiture ainsi que les eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées (dalles béton) sont actuellement orientées directement vers le réseau public.

Pour la partie du site modifiée en 2004, la **gestion des eaux pluviales** est la suivante :

- Transit des eaux pluviales de voirie par un séparateur d'hydrocarbures puis orientation vers un massif drainant.
- Orientation des eaux de toiture vers le massif drainant.
- Possibilité de basculer vers le réseau public.

☞ SITUATION PROJETEE :

La gestion des eaux pluviales sera l'infiltration à la parcelle

✓ Conclusion : les mesures prises ou prévues sont les suivantes :

☞ Protection des zones à risque :

Les effluents aqueux susceptibles de présenter une nuisance vis-à-vis du milieu extérieur seraient les eaux pluviales de lessivage des copeaux d'usinage.

Les briquettes de copeaux compactés sont **stockées à l'abri** dans les ateliers, en **benne étanche**

☞ Pré-Traitement des eaux pluviales de ruissellement

☞ L'établissement a fait l'objet d'une extension de ses ateliers en 2004. A cet effet, un **débourbeur/ séparateur d'hydrocarbures** a été installé.

- Les garanties fournies par le constructeur sont les suivantes :

- Hydrocarbures totaux < 5 mg/L
- Ce système traite 100% des effluents en entrée. Il est donc dépourvu de bypass.
- Ce débourbeur / séparateurs à hydrocarbures comprend :
  - Un traitement de type décantation lamellaire
  - Un obturateur automatique en sortie

☞ Signalons de plus que le nouveau débourbeur/ séparateur d'hydrocarbures sera équipé d'un **obturateur automatique** (obturation lorsque la couche d'hydrocarbures est formée à son maximum afin d'éviter tout renvoi vers le milieu naturel) et d'une alarme visuelle. De plus, afin de garantir le bon fonctionnement de l'appareil, l'exploitant prévoit d'effectuer un **contrôle régulier de son état de charge**, ainsi

qu'une **vidange complète** au moins, une fois par an (pompage des hydrocarbures et nettoyage du flotteur).

☞ Stockages des produits « à risques »

Le volume des rétentions associé aux stockages des huiles va être mis en conformité en 2011.

☞ Gestion des eaux de ruissellement avant rejet au réseau

Grâce à la mise en place du bassin de tamponnement et du séparateur hydrocarbures, ces eaux seront préalablement prétraitées avant rejet au réseau.

☞ Bassin de confinement des eaux d'extinction incendie

Les eaux d'extinction incendie seront confinées sur le parking du site. Afin que les eaux d'extinction incendie ne soient pas déversées dans le milieu naturel, des bordures étanches de 10 cm de hauteur minimum seront mises en place autour du parking ainsi qu'un dos d'âne à l'entrée du site.

Trois vannes de sectionnement seront mises en place en amont des zones d'infiltration et du rejet au réseau communal.

☞ Evaluation de la comptabilité du projet aux documents de planification

L'évaluation de la compatibilité du projet par rapport aux dispositions du SDAGE Artois Picardie 2010-2015, du PAGD du SAGE de la LYS et aux règles du SAGE de la LYS a été réalisé. Le projet ne présente pas de non-conformité à ces dispositions.

✦ **L'air :**

Les émissions atmosphériques liées aux activités sont constituées par :

- ⇒ Les gaz de combustion des aérothermes fonctionnant au gaz naturel (rejet diffus) ;
- ⇒ Les poussières des opérations de ragréage ;
- ⇒ Les gaz d'échappement émis par les camions (livraisons / expéditions) et les véhicules du personnel ;
- ⇒ Les émissions d'hydrogène du chargeur de batteries.

✓ Les mesures prises ou prévues sont les suivantes :

L'entretien des aérothermes est confié à une **société extérieure spécialisée** ; il permet de **garantir le bon niveau de fonctionnement** des équipements et donc d'éviter une combustion incomplète du gaz naturel, source de pollution.

## ✚ Le bruit :

Les principales sources de bruit liées à l'exploitation ont pour origine :

- ⇒ La circulation des véhicules de livraison / expédition et d'enlèvements des déchets (notamment les déchets métalliques) ;
- ⇒ Les opérations de manutention des matières premières et des produits (respectivement déchargements et chargements en atelier) ;
- ⇒ Les opérations d'usinage.

Afin d'évaluer le **niveau sonore ambiant** attaché aux activités de la société, une étude acoustique a été réalisée sur le site les 29 et 30 janvier 2009.

## ✓ Conclusions

Le niveau d'émergence reste systématiquement en deçà des valeurs admissibles, que ce soit en période diurne ou nocturne.

✓ **Impact du projet** : Le projet prévoit la création d'un nouvel atelier dont la vocation première sera le stockage de matières premières et de produits (semi)-finis. Il n'est pas attendu de sources de bruit supplémentaires associées au projet de la société NORMATEC.

## ✚ Les déchets :

Les seuls déchets qui sont générés par l'activité de la société NORMATEC concernent des déchets de copeaux métalliques compactés sur le site générés par les opérations d'usinage.

Cette activité génère également quelques déchets spéciaux (huiles, fluides de coupe usagés, emballages souillés) récupérés et stockés de façon à éviter toute pollution de sol et sous-sol.

### ✓ Mesures prises :

- Traçabilité de l'ensemble des déchets générés
- l'ensemble des déchets fait l'objet d'un tri à la source
- Récupération, filtration et réutilisation du fluide de coupe généré par les centres d'usinage,
- Une personne nommément désignée s'occupe de la gestion des déchets,
- Une attention particulière a été portée au choix des collecteurs et des centres d'élimination destinataires des déchets.

Le site NORMATEC présente vis à vis de ses déchets, une politique intéressante et déjà relativement optimisée de gestion et de valorisation matière.

## ✚ L'étude santé (effets sur la population environnante) :

✓ Contexte local : Le secteur d'étude semble être sous l'influence ou concerné par une pollution industrielle (entreprises présentes dans la zone

d'activités ou à proximité et par les polluants classiques d'une ville et de son agglomération (ville de Bully les Mines, Autoroutes A21 et A26) (gaz de combustion essentiellement, ozone).

✓ Identification des dangers induits par l'exploitation :

⇒ L'impact sanitaire du site peut être considéré comme nul vis-à-vis des produits manipulés.

⇒ L'impact sanitaire du site peut être considéré comme négligeable pour le domaine de l'eau.

⇒ L'impact sanitaire du site peut être considéré comme négligeable vis-à-vis des déchets produits.

⇒ Les niveaux qui seront susceptibles d'être atteints ne peuvent pas être considérés comme sources d'effets sur la santé pour les populations environnantes.

⇒ L'impact sanitaire vis-à-vis des rejets à l'air peut être considéré comme négligeable.

✓ **Conclusions :**

Tenant compte des émissions, non quantifiables ou estimées, et dans ce cas très faibles, l'impact sur la santé des populations environnantes peut être considéré comme étant négligeable.

✚ **Transports et approvisionnements :**

✓ Modes de transport et trafic lié à l'activité :

- Le trafic routier engendré par l'activité de la société se décompose comme suit :

- ± 2 camions / jour pour l'expédition des produits finis et pour la réception des matières premières, consommables.

L'entrée sur le site se fait par la rue Saint Exupéry

- ± 10 camions / mois pour l'expédition des déchets.

L'entrée sur le site se fait par la rue Costes et Bellonte

Les prises de poste du personnel et les visites diverses génèrent un trafic supplémentaire d'environ 50 véhicules légers au plus par jour

✓ Conclusions :

L'accès au site est facile ; Les véhicules en sortie de site ont une bonne visibilité.

L'impact généré sur le trafic existant des axes proches du site peut être considéré comme négligeable

Le projet n'aura aucun impact sur le trafic

✚ **Energie :**

Les énergies utilisées sur le site sont les suivantes :

- ✚ le gaz pour l'alimentation des aérothermes (chauffage de l'atelier) ;
- ✚ l'électricité pour l'éclairage, pour le chauffage des bureaux et l'alimentation des équipements.

D'une manière générale, l'utilisation d'énergie est optimisée afin d'éviter le gaspillage

Les **principales mesures** prises dans ce sens sont les suivantes :

- Contrôle périodique des aérothermes (brûleurs, ligne d'alimentation ...) confié à une société extérieure spécialisée (contribue nécessairement à l'optimisation de la consommation de gaz) ;
- Régulation du chauffage au niveau des bâtiments ;
- Rappel des bonnes pratiques (éclairage des bureaux et des locaux ...) ;
- Contrôle des dérives de la consommation de gaz naturel ;
- Contrôle des dérives de la consommation d'électricité

#### ✦ **Paysage :**

Le site d'étude se situe au nord est de la ZAL du Minopôle, elle-même située au nord de l'agglomération de Bully les Mines.

Les aménagements paysagers et la nature des bâtiments (bureaux, halls de fabrication) contribuent de manière évidente à une bonne insertion de l'établissement dans son environnement (la ZAL proprement dite mais également les habitations riveraines, rue Voltaire), voire même à l'améliorer.

Il n'y a pas de stockages extérieurs (déchets, matières premières ...)

#### ☞ **Mesures prises et prévues**

L'extension des bâtiments sera réalisée de façon cohérente avec les installations existantes.

#### ✦ **Milieu naturel :**

Le milieu ne présente pas d'enjeux particuliers

Aucun impact significatif des activités de la société NORMATEC sur la faune et la flore n'est à prévoir.